

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN500

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 6

À la deuxième phrase, après les mots : « trajectoire financière », rédiger ainsi la fin de la phrase :
« et l'évolution des effectifs jusqu'en 2025. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.